

Village de Saint-Antoine

Politique 302 - Annexe « B »

Demande pour modification au fossé

No. de la demande (village) _____

1) Nom du propriétaire _____

2) Adresse _____ Code _____

3) Tel. M _____, Trav. _____, Courriel _____

Lieu de l'installation

4) Numéro civique du lot _____

5) Nom de la rue _____

6) Raison de la demande;

Explication _____

7) Combien de ponceaux desservant le lot? Un Deux Longueur _____

8) Longueur prévue de la section à creuser ou remplir _____

9) Si la demande est approuvée (tel que décrit dans la Politique 302), les travaux seraient effectués par : Propriétaire Entrepreneur

Nom de l'entrepreneur _____ Tel. _____

SIGNATURE du demandeur _____ Date _____

Le Village de Saint-Antoine n'est pas responsable pour les coûts d'installation et d'entretien des modifications au fossés.

Village de Saint-Antoine

Politique 302 - Annexe « B »

Évaluation préliminaire – Municipalité

- 1) No.de la demande _____
- 2) Nom du propriétaire _____
- 3) Adresse _____
- 4) Inspection de la profondeur du fossé : moins que 750 mm (30") plus que 750 mm (30")
- 5) Type de tuyau; PEHD Acier Béton Autre _____
- 6) Longueur _____ Diamètre _____
- 7) Description / commentaires _____

Demande considérée pour remplissage :

Approuvée (ceci ne permet pas au propriétaire d'entreprendre la construction. Il est nécessaire de fournir les informations requises dans la Politique 302 afin de recevoir l'approbation du village et d'être en mesure d'entreprendre les travaux)

Refusée

Raison du refus _____

Signature _____ Date _____